



Coupe AKJQ 2020



MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION AKJQ

Les règles de compétition AKJQ seront appliquées selon les modifications inscrites au Devis « Règlements de compétition AKJQ 2020 ».

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Lors de la formation des équipes, il est important de respecter **le plus possible** les groupes d'âge et de grade pour les différentes catégories à fin de faciliter la tâche des organisateurs et accélérer le déroulement de la compétition.

Exemple : une catégorie <équipe> : 6 à 11 ans ceinture verte avec un des membres qui a 14 ans : (7 ans (vert), 9 ans (vert) et 14 ans (bleu)) ! Cela nous contraint à retarder en individuel le groupe de 14 ans le temps que se termine la catégorie 6 à 11 ans verte!

2. Les catégories marron et noir jeune compétitionneront en avant-midi pour l'ensemble des épreuves.
3. Les ceintures marron sont séparées du groupe de ceinture noire, mais peuvent être jumelées s'il n'y a pas suffisamment de compétiteurs.
4. Lors de la compétition, il y aura un podium pour la remise des médailles et les prises de photos.
5. Il y aura 6 aires de compétition dans le grand gymnase et 1 aire dans la salle multi.
6. Les épreuves Bunkai et Enbu se dérouleront dans la salle multi du Cégep (surface de tatami). Le public pourra assister, mais les places sont limitées.

CALCUL DES POINTS

Coupe Jeunesse 2020

Pour le calcul du dojo gagnant de la Coupe Jeunesse, les points seront attribués aux catégories ci-dessous. Chaque dojo doit choisir **5 représentants** pour le calcul des points. Le calcul des points se fera comme suit pour les médailles :

Pointage	
Catégories individuelles par type de médailles (kata, kumite)	
12	Or
9	Argent
6	Bronze
3	4 ^e place
Catégories équipe par type de médailles (kata équipe, Enbu, Bunkai)	
4	Or
3	Argent
2	Bronze
1	4 ^e place

Coupe adulte 2020

Les règles ci-dessus s'appliquent à la Coupe adulte, mais il n'y aura pas de représentant désigné

Tous les compétiteurs adultes seront pris en compte pour le calcul des points tels que le tableau ci-dessus. (À moins d'avis contraire du comité CTP).